Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-215002189-20260626-2026-06-DL-44-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

DÉPARTEMENT de la MANCHE
VILLE DE GRANVILLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2026

2026-06-DL-44 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 ET RÉVISION DES AP/CP– BUDGET PRINCIPAL

L'an 2026,
Le 26 juin à 18 heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas GERMAIN, Maire.

Étaient présents : M. Nicolas GERMAIN, Maire,

Mme HUCHET, M. FLEURY, M. BRIAND, Mme DUPUIS, M. LE SAINT, Mme SUISSA, M. TERRASSIN, Adjoints,

M. HELIE, M. TAILLEBOIS, M. LE MONNIER, M. CLEENEWERCK, M. GOURIER, M. BLANCHET, Mme MELLOT, Mme ROBERT, Mme PATIN, Mme DORENLOR, Mme BOUALLAL, Mme MICHEL-KOEPPEL, M. LEBOUCHER, Mme MOURTADA, M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HÉDOUIN-BEAUJARD (arrivée à 18h57), M. HÉQUET,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :
M. DELANGE donne procuration à Mme SUISSA
Mme PHILIPPEAU donne procuration à Mme DUPUIS
Mme MILLE donne procuration à Mme HUCHET
Mme VECCHIO donne procuration à Mme BOUALLAL
Mme BREMONT donne procuration à M. BRIAND
M. SINEUX donne procuration à Mme ROBERT
M. DUQUENNOY donne procuration à Mme SAJAN
M. HÉDOUIN-BEAUJARD donne procuration à M. HÉQUET jusqu'à son arrivée à 18h57

Secrétaire de séance : Mme HUCHET

--*-*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-215002189-20260626-2026-06-DL-44-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

A. Le projet de budget supplémentaire

Après le vote d'un budget primitif, le Conseil municipal, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2026, adopté lors de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2025, afin :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal,
- D'inscrire les restes à réaliser de l'exercice 2025 dans le budget principal,
- D'ajuster les crédits en recettes, en fonction des notifications reçues (dotation globale de fonctionnement, état de fiscalité 1259, FCTVA),
- D'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers et/ou projets.

Dans ces conditions, le budget supplémentaire se présente conformément au tableau suivant :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE JUIN 2026	
FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
RECETTES	**7 009 987.66 €**
002 - RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	6 574 227.66 €
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	111 500.00 €
731 – IMPOSITION DIRECTE	80 513.00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	206 747.00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 000.00 €
DÉPENSES	**3 396 141.42 €**
011 – CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	33 748.00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	28 000.00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 287 580.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100.00 €
REPORTS DE CRÉDITS 2025	**42 713.42 €**
INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
RECETTES	**2 974 372.41 €**
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 287 580.00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	582 692.93 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	-3 000 000.00 €
1003 - SUBVENTIONS TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	40 000.00 €
1004 - SUBVENTIONS ESPACES PUBLICS DURABLES	-17 580.00 €
REPORTS DE CRÉDITS 2025	**2 081 679.48 €**
DÉPENSES	**2 974 372.41 €**
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 186 501.22 €
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	270 000.00 €
1003 - TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	40 000.00 €
REPORTS DE CRÉDITS 2025	**477 871.19 €**

B. Les révisions d'AP/CP : les autorisations de programmes révisées et les crédits de paiement actualisés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-215002189-20260626-2026-06-DL-44-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

Dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2026, après approbation du compte financier unique 2025 et au regard des nécessaires révisions précisées ci-après, il convient donc de mettre à jour (créer, réviser, clôturer) les AP/CP de la Ville de Granville.

Programme/Opération	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
	AP initiales	AP - BP 2026 16-12-2025	AP - BS 2026 26-06-2026	CP mandatés 2021-2025	CP 2026 BS 2026	CP 2027 à 2030
1001 - Invest. sportifs	800 000,00 €	1 566 752,60 €	1 509 760,95 €	1 176 760,95 €	333 000,00 €	- €
1002 - Invest. Techniques	1 000 000,00 €	1 721 585,45 €	1 701 660,75 €	1 196 160,75 €	505 500,00 €	- €
1003 - Travaux bât. municipaux	2 200 000,00 €	2 802 085,24 €	2 745 221,75 €	1 708 321,75 €	1 036 900,00 €	- €
1004 - Espaces publics	2 400 000,00 €	4 659 101,00 €	4 355 695,89 €	3 542 194,89 €	813 501,00 €	- €
1005 - Eclairage public durable	1 000 000,00 €	1 293 926,38 €	1 425 679,28 €	923 679,28 €	502 000,00 €	- €
1006 - Systèmes d'information	1 200 000,00 €	1 972 533,78 €	1 967 266,12 €	1 707 266,12 €	260 000,00 €	- €
1007 - Investissements culturels	250 000,00 €	631 978,42 €	547 195,16 €	352 095,16 €	195 100,00 €	- €
1008 - Chausey	400 000,00 €	499 093,35 €	539 726,25 €	464 726,25 €	75 000,00 €	- €
1010 - Mobilités douces	350 000,00 €	630 110,63 €	580 414,84 €	530 414,84 €	50 000,00 €	- €
1011 - Saint Paul	100 000,00 €	8 522 546,27 €	8 391 389,74 €	541 389,74 €	950 000,00 €	6 900 000,00 €
1012 - Centre-Ville	3 200 000,00 €	6 898 503,83 €	6 853 887,14 €	5 903 887,14 €	950 000,00 €	- €
1013 - Budget participatif	150 000,00 €	140 000,00 €	133 706,72 €	68 706,72 €	65 000,00 €	- €
1014 – Espace P.M Curie	700 000,00 €	3 684 984,85 €	3 318 237,61 €	2 983 637,61 €	334 600,00 €	- €
1015 - AVAP	125 000,00 €	117 730,00 €	105 126,00 €	90 126,00 €	15 000,00 €	- €
1016 - Quartier Saint-Nicolas	800 000,00 €	387 760,23 €	130 845,47 €	60 845,47 €	70 000,00 €	- €
1017 - Rénov. énergétique bât.	800 000,00 €	1 372 185,34 €	1 304 295,46 €	1 278 295,46 €	26 000,00 €	- €
2002-04 - Falaises	1 520 000,00 €	2 601 622,11 €	2 532 422,52 €	1 921 422,52 €	611 000,00 €	- €
2019-02 - Logis du roi	250 000,00 €	319 917,07 €	319 917,07 €	319 917,07 €	- €	- €
2020-04 - Casino et Archipel	1 200 000,00 €	1 069 988,58 €	1 050 189,21 €	1 050 189,21 €	10 000,00 €	- €
2020-05 - Halle au blé	2 400 000,00 €	1 672 070,60 €	3 775 514,72 €	435 514,72 €	840 000,00 €	2 500 000,00 €
Total Autorisations	20 845 000,00 €	42 564 475,73 €	43 388 152,65 €	26 245 551,65 €	7 642 601,00 €	9 400 000,00 €

Les crédits de paiement 2026 sont conformes aux propositions budgétaires 2026 et aux engagements pluriannuels.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1612-6, L.1612-7, L.1612-11, L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU la délibération n°2017-09-127 en date du 19 septembre 2017 validant le principe de création des AP/CP ;

VU la délibération n°2025-12-DL-118 en date du 16 décembre 2025 approuvant le budget primitif de 2026 ;

VU l'avis de la commission des finances et de l'administration générale en date du 18 juin 2026 : Favorable à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT le projet de budget supplémentaire 2026 et les propositions d'évolution des AP/CP du budget principal de la Ville de Granville ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-215002189-20260626-2026-06-DL-44-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

CONSIDÉRANT le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE

ARTICLE 1er :
D'adopter le budget supplémentaire pour 2026 du budget principal de la Ville. En dépenses et en recettes, le budget se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	**3 396 141.42 €**	**7 009 987.66 €**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
Total	**2 974 372.41 €**	**2 974 372.41 €**
TOTAL GENERAL	**6 371 513.83 €**	**9 984 360.07 €**

ARTICLE 2 :
D'approuver la mise à jour des autorisations de programme de Ville de Granville, ainsi que la répartition des crédits de paiement, telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 3 :
De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le Maire
Nicolas GERMAIN



La secrétaire de séance,

Maire adjointe déléguée à la vie scolaire et sportive
Marilyne HUCHET

